



SECTION



BAS-RHIN

Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

1ère organisation syndicale dans le Bas-Rhin

Compte rendu du CSAL du 28 novembre 2023

Notre **déclaration liminaire** portait sur les ponts naturels, le télétravail, les surfaces de bureau, les suppressions d'emplois, l'attractivité et la rémunération.

CFDT et CFTC ont également lu une déclaration. Solidaires et CGT n'en avaient pas.

[Approbation des PV des CTL des 12/04, 20/04 et 19/06/23](#) : RAS

Ponts naturels 2024

Notre position et nos demandes étaient clairement énoncées dans notre liminaire et nous sommes intervenus largement lors des débats.

Le Directeur a répété plusieurs fois qu'il n'inscrirait pas le 10 mai en pont naturel tant que le Directeur général ne lèverait pas sa « consigne » de l'exclure.

A contrario, il nous a indiqué qu'il était prêt à refaire voter les ponts naturels si le DG revenait sur sa position et qu'il ferait remonter la position des élus du CSAL 67.

Comment le Directeur voit les choses le 10 mai :

- **pour les SIP et le Centre de Contact (CC)**, il faudra un service minimum, à définir avec les chefs de service des SIP, sur la base du volontariat ; pour le CC, c'est déjà défini par la SRP...

A force de le questionner, il a fini par affiner sa position : Le Directeur n'est pas sur une logique de 50 % de présence des agents. Sachant que les accueils sont fermés le vendredi (cf notre liminaire), il ne souhaite qu'un accueil téléphonique, même pas de traitement des e-contact. Cet accueil téléphonique pourra se faire depuis le domicile de l'agent s'il est équipé d'un téléphone portable.

- **Pour les autres services**, le Directeur est passé au fil des débats d'une « extrême souplesse » vis à vis de la présence des agents à « je n'ai aucun problème à ce que tous les agents d'un service soient absents ce jour-là s'il n'y a pas de continuité du service public à assurer » en passant par « on ne va pas punir tous les agents à cause de la campagne déclarative ».

En fait, **il s'agit juste d'affichage**...Et, pour les élus FO, c'est donc bien pour de l'affichage que des collègues devront travailler le 10 mai au lieu de profiter de 5 jours consécutifs de repos, en famille, entre amis...Le Directeur ne nous a pas donné raison sur ce point...mais ne nous a pas non plus fortement contredit...

Outre les argumentaires développés dans notre déclaration liminaire, **les élus FO DGFIP 67 ont malgré tout tenté de faire changer d'avis** le Directeur pendant plus d'une heure qu'a duré le débat :

- Les agents des SIP et du CC sont en campagne perpétuelle depuis la mise en place du PAS. Une journée en moins ne va pas mettre en péril la campagne 2024 et le service public fiscal !

- On sait ce qu'est le volontariat dans les services... il y en a toujours qui sont désignés volontaires...

- Contrairement à ce qu'a affirmé le Directeur, ce n'est pas la première fois qu'il y a une consigne. C'est la 3^{ème} ou 4^{ème} année consécutive et les autres années le pont avait été accordé, sans préjudice pour la campagne.

- Le Directeur a dit plusieurs fois qu'il fallait se mettre à la place de l'usager. Nous lui avons rétorqué que de la part de responsables (lui et le DG) qui ont fermé des services à tour de bras dans le cadre du NRP (50 % des implantations DGFIP supprimées nationalement!) les élus FO et les agents, dont la conscience professionnelle ne s'est jamais démentie, n'avaient pas de leçon de service public à recevoir ! Et même que la mise en avant du service public pour justifier de l'ouverture le 10 mai était violent pour des agents qui ont eu à changer de métier, de service, de commune à cause du NRP !

- Nous avons répété qu'il s'agit d'un bien mauvais signal donné aux collègues et nous l'avons renvoyé à l'Observatoire interne où l'institut de sondage qui l'a mené, payé par la DGFIP, a lui-même indiqué que les agents de la DGFIP sont désabusés, inquiets et fatigués...

- Nous lui avons rappelé que beaucoup d'agents après la campagne GMBI n'avaient pas complètement déconnecté pendant leurs congés d'été, ce qui avait accru leur fatigue psychologique.

Le Directeur a répété qu'il **ne demandait pas aux agents de faire plus de 7h42 par jour** mais qu'il ne reviendrait pas sur sa décision de ne pas proposer le 10 mai en pont naturel, tant que le DG maintiendrait son veto, malgré tous nos arguments, qu'il affirmait comprendre par ailleurs.

S'agissant du **pont du 27 décembre**, que seul **FO DGFIP 67** a sollicité dans sa déclaration liminaire, le Directeur a répondu qu'il devait vérifier s'il lui était possible de le rajouter et si cela ne poserait pas de problème en termes de continuité du service public en fin d'année pour certains services.

Le DDFIP de la Moselle ne s'est pas posé tant de question puisque le pont naturel du 27/12 a été acté en CSAL !

Affaire à suivre donc...et **FO** la suivra, évidemment !

Vote unanime des élus en CSAL **CONTRE** le seul pont du 16/08.

[Evolution des horaires d'accueil au SIP Strasbourg](#)

La fermeture est proposée à 12h au lieu de 12h15 actuellement en raison de l'affluence qui réduisait fortement la pause méridienne des agents d'accueil.

Vote : ABSTENTION de la CGT, les autres, dont FO, POUR

Le Directeur en a profité pour informer les élus qu'il réfléchissait à une ouverture du seul SIP Strasbourg le vendredi.

[Bilan de la campagne IR 2023 et présentation de la campagne des avis 2023](#)

Les élus **FO** ont tout de suite critiqué la rédaction du document de bilan :

- où il est indiqué que « la campagne déclarative 2023 [...] s'est déroulée dans des conditions normales d'accueil similaires à celles de l'an dernier »,

- qui signale juste que « cette campagne s'est déroulée concomitamment à celle relative à GMBI » avec cependant les 4 dates de fin de campagne GMBI,

- où les THS (TH secondaires) émises à tort sont le fait des locataires ou des propriétaires,

Non, pour **FO**, la campagne ne s'est pas déroulée dans des conditions normales !!!!!!!

Oui, pour **FO**, il aurait fallu écrire noir sur blanc ce que les agents impactés par GMBI ont subi !!!!!!!

Non, **FO** l'a affirmé en séance, les THS émises à tort ne sont pas du seul fait des usagers mais sont bel et bien aussi le fait d'une application pas du tout au niveau !!!

Décidément oui, les agents auront été envoyés au casse-pipe du début à la fin... !!!

Pour le Bas-Rhin, il y aurait 450 dossiers « mineurs ».

Les élus **FO** en ont profité pour informer le Directeur que les dégrèvements THS sont extrêmement

chronophages, particulièrement épuisants et qu'ils nécessitent une correction dans plusieurs applications.

FO a fait rectifier une erreur : il y a bien eu un renfort national pour la campagne des avis !

Les élus **FO** ont demandé à recevoir les chiffres de l'accueil de la campagne des avis, donnés au 31/10/23, pour le mois de novembre et décembre, parce que l'impact des THS et des bugs de GMBI ne sont pas pris en compte au 31/10...

Enfin, les élus **FO** ont interrogé la Direction sur la communication du Ministre qui a annoncé que les rectifications seraient automatiques... : pour les enfants mineurs, il n'y a pas besoin de demande de l'utilisateur, puisque nous possédons une liste, par contre pour les autres types d'utilisateurs, oui.

Les données du bilan (2023/2022) :

- Hausse des déclarations en ligne (+ 1,6%) et des déclarations papier (précision demandée en séance par FO), baisse des déclarations automatiques (-56%).

- Campagne déclarative : accueil guichet -23,9 % ; RDV -5,8 %; e-contacts +7,9 %; sous-total -8,3 %

Bilan 2022 du télétravail

Interventions de FO DGFIP 67 :

- Pour les agents du **contrôle fiscal** : le télétravail est une possibilité, pour ceux qui le souhaitent et veulent percevoir l'indemnité. En aucun cas ce ne peut être une obligation. **Le débat est donc tout à fait clos avec la Direction sur ce point grâce à l'intervention préalable de FO DGFIP 67 !**

- Le taux mensuel de télétravailleurs : il oscille entre 39,10 % (en août) et 58,68 % en janvier 2022. Nous avons fait remarquer à la Direction que **les taux bas-rhinois sont inférieurs aux taux nationaux**, de 3 à 5 points selon les mois jusqu'à juillet mais de 4 à 6 points lors du dernier trimestre.

Le Directeur nous a répondu qu'il n'y avait pas de consignes locales expliquant que les taux du 67 soient plus bas, quel que soit le moment de l'année.

Le Directeur va regarder s'il y a des situations (donc des services) qui ressortent.

- **2 refus de télétravail, 0 recours en CAPN dans le 67** : Nous avons redit à la Direction que **les refus sont oraux et exprimés** de manière à éviter toute demande dans SIRHIUS...

Donc, si l'agent ne pose pas sa demande dans SIRHIUS, le refus n'existe pas !

Nous encourageons donc tous les collègues qui souhaitent télétravailler ou accroître le nombre de jours à poser leur demande dans SIRHIUS afin d'avoir un refus officiel, ce qui permet d'ouvrir des droits.

FO DGFIP sera à leur côté pour les accompagner et les soutenir !

Nous en avons également profité pour **évoquer un service**, où nous étions récemment en HMI, où la grande frilosité du chef de service commence à poser problème puisque des agents partent du service en mutation en raison d'un nombre de jour de télétravail insatisfaisant. Cela pose des problèmes individuels, évidemment, mais aussi collectifs surtout quand, comme cette année, il y a eu 2 départs pour 1 arrivée...

- Seuls 2 cadres auraient été **formés au management** des télétravailleurs : **FO** a été interpellé, mais le Directeur aussi ! Apparemment d'autres formations existent mais ne sont pas répertoriées dans le tableau national... **FO** a tout naturellement demandé à ce qu'une information fiable soit établie !

A noter, 55 postes ont été aménagés pour raisons médicales dont 34 pour vulnérabilité.

Sur la réduction des surfaces de bureau (nous vous passons les détails sur les 16 à 18 m² de surface utile brute/agent indiqués dans la circulaire de la Première ministre), que **FO DGFIP 67** évoquait dans sa liminaire, le Directeur a précisé que les télétravailleurs n'étaient pas pris en compte dans le calcul des surfaces .

Nouvelle carte d'implantation des CDL

Les emplois de CDL (inspecteurs, IDIV CN et HC) passeront de 18 à 15 au 01/01/24.

Les élus **FO** se sont immédiatement inquiétés de l'**avenir de ces emplois et des collègues** les occupants puisque le Directeur a décidé de définir le grade pour chaque ressort géographique de CDL : les 2 emplois d'inspecteur et l'emploi d'IDIV CN restent dans le département et seront redéployés sur d'autres services. Les CDL n'ayant pas le grade correspondant à l'emploi restent sur leur chaise.

FO DGFIP 67 a ironisé sur la création des CDL qui avaient été vendue comme un meilleur service aux collectivités locales et aux élus pour juste arriver au final à une **nouvelle rationalisation...**

Le Directeur n'a pas répondu mais en a profité pour souligner que le taux de satisfaction des collectivités par rapport aux CDL est de 93 % dans le Bas-Rhin.

Utilisation du compte personnel de formation (CPF) pour la préparation des concours DGFIP

La fiche présentée en CSAL étant fort bien faite, les élus **FO DGFIP 67** ont demandé à ce qu'elle soit transmise à tous les agents...Eh bien ce ne sera pas le cas car la direction ne souhaite pas en faire de publicité...!!!

Mais est-ce étonnant de leur part... ??? Il ne faudrait pas que les agents soient informés de leurs droits, ils pourraient en user...voire en abuser...

Donc, si vous souhaitez des détails, vous pouvez nous les demander directement ! Ou contacter la responsable de la For Pro. Ou consulter Ulysse.

Recrutement des apprentis et contractuels pour 2023

15 apprentis, 11 contractuels B, 7 contractuels C et 2 contractuels C technique (dont 1 déjà reparti avant 2 mois). Reste encore à recruter 3 contractuels B avant la fin de l'année (3^{ème} vague) pour le CC, la Trésorerie du SDEA et l'Antenne d'Erstein.

Les élus **FO** sont intervenus sur le **renouvellement des premiers contrats de 3 ans** (renouvellement ou pas, si oui sur le même poste?) qui interviendront au 1^{er} semestre 2024, à la fois pour les personnes concernées mais aussi pour les collectifs (car il existe une problématique de temps de formation et une problématique vacance d'emploi et mutation).

La Direction est en attente des consignes de la DG qui devraient arriver début 2024.

Actions réalisées en matière d'attractivité

Pour les concours de contrôleurs et d'inspecteurs.

Nous avons dit à nouveau (cf liminaire) au Directeur que le problème principal était nos rémunérations, elles, pas attractives, de même que les perspectives de carrières ainsi que la reconnaissance externe (cf le fonctionnaire bashing) et interne (pas besoin de développer, vous le vivez tous les jours). Pour ne citer que quelques points...

FO DGFIP 67 l'a également renvoyé à l'Observatoire interne (vu au dernier CSAL du 19/06) où si 57 % des agents sont fiers de travailler pour notre Ministère, ils ne sont que 43 % à recommander la DGFIP comme employeur à des proches et connaissances !

L'attractivité devrait déjà commencer par là ! Et le fait que ce ne soit pas le cas devrait normalement interroger n'importe quelle direction normalement constituée...

Actualisation du plan de continuité d'activité (PCA) de la DRFIP 67

Les généralités nous ont été présentées, pour les points précis nous devons attendre 2024.

Les élus **FO** sont intervenus sur la continuité du service **Liaison-Recouvrement** puisque le télétravail n'y existe pas : il se ferait sur un site de repli.

Les thématiques de QUESTIONS DIVERSES soulevées par les élus FO

- **Prime GMBI** : Les élus **FO** ont interrogé la Direction sur le contenu de la note DG (un mail en fait) pour éviter les mauvaises surprises (qu'il y a eu avec d'autres primes précédemment...). **Tous** les agents des SIP, CC et SDIF, les membres de la task force GMBI en Direction en fonction du 01/06 au 31/08 toucheront la prime qui sera bien versée sur la paye de décembre. Pas les EDR, les services civiques, les apprentis, les CDL, les stagiaires C.

- **Anonymisation à l'accueil** : Les élus **FO** ont souligné que tous les agents n'avaient pas été destinataires du message, que les chefs de service étaient censés leur relayer, expliquant qu'un agent peut juste donner son prénom ou un pseudonyme s'ils s'estiment en situation de risque.

Ensuite, nous avons lu en séance le compte rendu du comité de suivi Sécurité du 06/11/23 où le DG Adjoint estimait que chaque agent est libre de donner juste son prénom ou un patronyme inventé.

Nous avons également indiqué au Directeur que, dans d'autres administrations, chaque agent dispose d'un pseudonyme et que chacun a en sa possession la liste des pseudonymes de tous les agents du service afin que tous soient identifiables en interne. Ce qui se fait ailleurs peut se faire chez nous !

Pour le Directeur, tous ces choix, toutes ces modalités sont à discuter avec le chef de service s'agissant de l'accueil physique et téléphonique. Il va se renseigner pour savoir si l'anonymisation vaut aussi pour les e-contacts et Balfus.

- **Déménagement du SIP de Wissembourg** (question posée suite à HMI) : les locaux du bas sont « un petit peu plus petits mais ça rentre et l'accueil du public sera de meilleure qualité ». Le chiffrage des travaux est en cours. « Les feux sont plutôt au vert ». Suite à notre intervention, la Direction a noté que les agents, rencontrés en HMI récemment, n'y sont pas trop favorables mais la priorité du Directeur semble être l'accueil... Comme il va se rendre très prochainement à Wissembourg, il verra sur place...

- **Renfort de l'Antenne de Sarre-Union** (question posée suite à HMI) : le sujet est ouvert mais la décision interviendra lors de l'exercice emplois de janvier. Il n'y aura pas d'implantation en plus mais éventuellement des transferts par révision de la répartition des emplois du SIP Saverne.

- **SGC Eurométropole** (question posée suite à HMI) : le circuit d'information et d'action concernant la présence de souris est connu et tout à fait opérationnel. S'agissant du nettoyage de la moquette, la Direction va regarder.

- **Rack/abri à vélos Trésorerie des HUS** : Le responsable de la DBLI étant absent, la Direction n'avait pas de complément récent à apporter mais nous répondra plus tard.

- **Suppressions d'emplois au PCRFP** (question HMI) : le Directeur nous a affirmés qu'il n'y aura aucune suppression d'emplois ou de transfert d'emplois pour le contrôle fiscal en 2024. Après... ???

- **Boîtes vocales TOIP** (question posée suite à HMI) : Le réglage se fait à l'installation. La Direction a décidé de limiter le nombre de boîtes vocales par rapport à l'existant mais il existe la possibilité de revenir et de changer si l'agent se sert d'une boîte vocale.

Les élus FO interviennent pour mettre sur la table les problèmes rencontrés, si vous nous en parlez et si vous nous le demandez !

Vos élus à ce CSAL: José-Luis PEREIRA, Marina FUNCK, Corine BOURHIS, Virginie BRACHET, Ophélie EYERMANN.

N'hésitez plus à nous rejoindre !

Section FO DGFIP 67

fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25

